YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/EN

DECISION N° 99/278

OBJET : Convention de prestation de service relative à une animation musicale conclue avec l'association ActeEmploi dans le cadre des Après-midi de Caillebotte

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres, en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la Ville d'Yerres organise dans le cadre des Après-midi de Caillebotte, une animation musicale lyricomique intitulée "Allons à la chasse à l'ours...", dont la prestation se déroulera le Dimanche 28 novembre 1999, à 16H00, au Casin de la Propriété Caillebotte.

DECIDE

DE signer une convention de prestation de service avec l'association ActeEmploi, représentée par son Président J.P. Blin, dont le siège social est situé 24, rue Dagorno, 75012 PARIS, pour un montant de 10.853 Francs T.T.C..

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la Commune, exercice 1999, fonction 3, sous fonction 33, article 6232.

Fait à Yerres, le 16 novembre 1999

REÇU LE
26 NOV. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES
91330 (Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE